

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

144 : 3/4 Kg
Décret D /2014/ -----/PRG/ SGG/
Portant Promulgation de la Loi L/2014/
012/AN du 14 juin 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

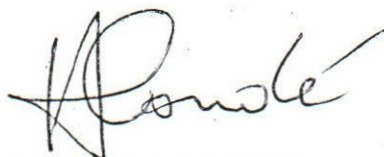
Vu la constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2014/ 012/ AN du 14 juin 2014 portant autorisation de ratification de la convention BOT portant sur les infrastructures ferroviaires et portuaires nécessaires au projet Simandou entre la République de Guinée et les Sociétés SIMFER SA et RIO TINTO MINING AND EXPLORATION LIMITED Ltd

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le..... 18 JUIN 2014



Prof. ALPHA CONDE